

L'action de l'IBPT dans un monde connecté

L'évolution du monde des communications électroniques est très rapide. Les réseaux se modernisent, deviennent plus performants, proposent de plus en plus de fonctionnalités pour les télécommunications, l'internet, la télévision, le divertissement, etc. Les technologies et les applications étendent leur champ d'action. Tout est portable, rapide, polyvalent, virtuel, interactif, accessible, utilisable, intuitif... et toujours en évolution...

Des utilisateurs demandent toujours plus de bande passante ; les opérateurs investissent dans des réseaux à très haut débit (réseau classique ou fibre optique) et migrent leurs services vers des protocoles internet. Par ailleurs, de nouveaux acteurs apparaissent et utilisent le réseau internet pour fournir, par le biais d'applications, des services de télécommunications tels que des appels, des SMS ou de la vidéo à la demande, etc.) ; le « streaming » (écoute ou visionnage en ligne) remplace de plus en plus le téléchargement et que le « cloud » rend presque superflues les capacités de stockage des appareils utilisés. Du côté des possibilités d'utilisations et d'applications, c'est

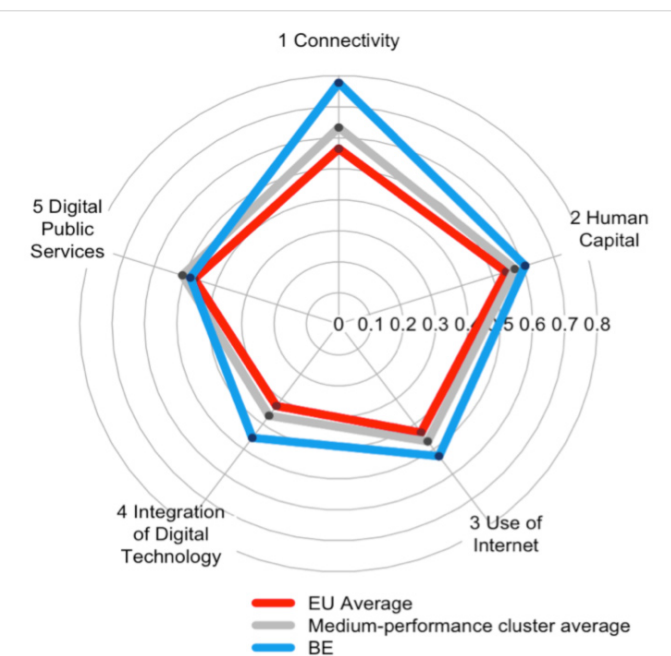
aussi le foisonnement : des médecins peuvent recevoir en direct des paramètres de santé de patients éloignés et adapter à distance des traitements ; des personnes âgées peuvent rester plus longtemps indépendantes grâce à diverses aides électroniques mises à leur disposition ; des voitures sont capables d'appeler seules des secours en cas d'urgence et d'autres connaissent suffisamment le chemin pour « conduire seules »... De plus en plus d'objets et de machines sont connectés à internet et utilisent des fréquences ou de la bande passante. Tout cela influence nos façons de vivre, de travailler, de communiquer, d'entrer en relations avec les autres, y compris avec les administrations publiques.

L'IBPT, Institut belge pour les postes et les télécommunications, est particulièrement impliqué dans ces évolutions, non seulement en tant que régulateur du secteur des communications électroniques mais aussi en tant qu'administration au service des entreprises et des particuliers.

Réguler un secteur signifie tout d'abord permettre au marché de fonctionner dans l'intérêt de tous : des entreprises, des opérateurs mais aussi des utilisateurs résidentiels, y compris les plus fragiles d'entre eux. L'IBPT travaille dans l'ombre et met le œuvre un cadre réglementaire qui organise le fonctionnement du marché, permet des investissements durables et favorise l'innovation. Il gère également les ressources rares que sont les numéros et les fréquences radioélectriques. Par son action, l'IBPT contribue en outre à la sécurité des réseaux et de l'information qui y circule en participant par exemple à l'établissement de mesures de sécurité à respecter ou aux travaux menés en Belgique et à l'échelle internationale sur la

sécurité informatique (ENISA).

L'action de l'IBPT, du gouvernement et de tous les acteurs du marché permet à la Belgique de figurer en bonne place dans l'Europe des communications électroniques comme le montre le « Digital Scoreboard 2015 » (1) qui résume comme suit la situation numérique de la Belgique :



(1) hyperlien digital scoreboard



Provinciedomein Raversyde © Steven Decroos

Si la connectivité est très bonne en Belgique et si le capital humain est de bonne qualité, le schéma montre toutefois la marge de progression de la Belgique dans le domaine de l'administration électronique et de l'intégration de la technologie numérique. Pionnière pour la diffusion de la carte d'identité électronique, la Belgique pourrait ainsi s'inspirer d'expériences menées ailleurs pour en développer les usages quotidiens pour les relations avec les administrations, dans d'autres contextes que celui du paiement des impôts (« tax-on-web » largement utilisé). Sur le plan des interactions avec le public, l'IBPT finalise la mise en place d'un guichet électronique pour la demande de capacités de numérotation et travaille à l'automatisation du système d'octroi d'un certain nombre de licences (permis bateau, licences radioamateur, par exemple).

D'initiative ou à la demande du gouvernement, l'IBPT contribue en outre à des campagnes d'information sur

l'utilisation de certaines technologies (campagne « Surfmobile » ou sur l'intérêt qu'il y a à connaître les prix pratiqués par le marché afin de trouver l'offre la plus avantageuse pour son profil de consommation (Campagne « Osez comparer »).

Afin de remplir les tâches qui lui sont dévolues, l'IBPT développe également des modes de relations qui utilisent largement les possibilités offertes par les communications électroniques. Il met ainsi à la disposition des consommateurs un outil de comparaison des plans tarifaires de tous les opérateurs présents sur le marché belge (www.meilleurtarif.be), des cartes de couverture des réseaux (2) et prépare pour juin 2016 un « baromètre de la qualité des services ».

L'IBPT cherche à simplifier les procédures et à faciliter les relations avec le public ; il se veut accessible, efficace et efficient et met donc à la disposition des entreprises et des citoyens les informations et formulaires qui leur

permettent d'entrer en contact aux moments qui leur conviennent le mieux ; il s'inscrit également dans l'optique de la réglementation « only once » qui vise à ce que les données des utilisateurs et des entreprises ne soient réclamées qu'une seule fois. Comme d'autres services publics l'IBPT travaille à faciliter la vie des entreprises et des citoyens en mettant en place des services et des technologies non seulement accessibles à tous, sur tous les types de supports et par le biais de tous les nouveaux médias mais qui permettent aussi de développer des collaborations et d'inventer de nouvelles façons de s'engager, de contribuer au bien général, de produire et de créer.

(2) hyperlien cartes-de-couverture